



# l'savoir :

## Pôle C DIECCTE Martinique : de Charybde en Scylla !

**FLASH  
CCRF**



**2017**

**14/06/2017**

**De :** FO (DGCCRF)

**Envoyé :** mercredi 14 juin 2017 11:04

**À :** HOMOBOÑO Nathalie (DG)

**Cc :** CHASTENET DE GERY Frédéric (Chef de Service SR)

**Objet :** Relogement des agents CCRF du Pôle C de la DIECCTE Martinique

Madame la Directrice Générale,

J'ai l'honneur de vous alerter de nouveau sur la situation des agents CCRF du Pôle C de la DIECCTE Martinique, exposés à un risque amiante dans les locaux de l'Hôtel des Finances du site Cluny.

Après le déni de danger "amiante", suivi d'un refus de transparence sur les risques réels et d'incompréhensibles atermoiements pendant plus d'un an et demi, l'Administration locale martiniquaise s'est enfin décidée à examiner les possibilités de relogement d'urgence de nos collègues. Vous avez, en effet, bien voulu intervenir pour que soit notifiée l'autorisation de quitter les lieux.

Le titre de la motion des agents du Pôle C de la DIECCTE Martinique, que je vous prie de trouver en pièce-jointe ("*Soti an sann pou tombé an difé*") peut être traduit par "Quitter la cendre pour le feu".

Car l'Administration locale se contente, en effet, de proposer à nos collègues de tomber de Charybde en Scylla, en privilégiant à l'évidence une solution dont l'absurdité ne vous aura pas échappée : quitter des locaux amiantés et dégradés pour rejoindre d'autres locaux... qui ne sont pas aux normes sismiques et présentent de graves malfaçons (bâtiment DELGRES) ... et qui sont désertés par l'administration de l'INSEE pour cette raison !

Tout l'art de déplacer les problèmes en les aggravant !

Pour **CCRF-FO**, la solution consistant à remplacer un danger amiante par un danger sismique relève de la provocation et est indigne d'un Etat responsable ! La Martinique est classée en zone de sismicité maximale ! Reloger des agents dans des locaux ne présentant pas toutes les garanties de sécurité est susceptible de relever de la qualification pénale de mise en danger de la vie d'autrui.

D'autres solutions de relogement existent et doivent impérativement, urgemment et sérieusement, être étudiées pour permettre un déménagement sans délai.

Ce dossier est à l'ordre du jour du CHSCT de la DIECCTE Martinique du 19 juin prochain.

Nous ne doutons pas de votre volonté et de votre compétence à intervenir pour que tout soit mis en œuvre pour trouver une solution digne d'un Etat employeur soucieux et garant de la santé et de la sécurité de ses personnels.

Vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de ma considération distinguée.

Françoise LAGOUANERE  
Secrétaire générale CCRF-FO

